

Les addictions au tabac et à l'alcool

Déclaration du groupe Outre-mer

Malgré, les stratégies de lutte et de prévention mises en œuvre depuis plus de quarante ans, le constat reste alarmant. La consommation nocive d'alcool et de tabac sont les « drogues légales » qui tuent le plus en France.

La réflexion menée, est l'occasion d'évaluer l'efficacité des politiques publiques et de luttes contre les pratiques addictives.

De plus, l'objectif ne consiste plus seulement à prioriser le levier législatif mais à porter une véritable ambition autour du triptyque : prévention, fiscalité et réglementation.

Ce travail est aussi, l'occasion de tordre le cou à certaines idées reçues. En effet, Outre-mer, la consommation de tabac est statistiquement moins répandue que dans l'Hexagone. Cette consommation représente, toutefois, un puissant facteur risque pour les personnes exposées aux affections cardio-vasculaires.

Le même constat se vérifie également pour l'alcool qui, selon les études les plus récentes, montrent que sa consommation est toutefois, moins importante comparativement à l'Hexagone voir même en baisse dans les territoires ultramarins. Néanmoins, on peut observer des pratiques d'alcoolisation massive chez certains jeunes comme la Guyane, la Polynésie ou la Nouvelle-Calédonie.

Mais pour autant ces résultats ne sont pas satisfaisants, et ce bien que, la Cour des comptes précise dans son rapport que « l'alcool n'est pas un élément constitutif de l'infraction mais une cause ». Car les conséquences de consommation excessive sont particulièrement dramatiques dans nos territoires.

20 % des accidents mortels sur les routes ultramarines sont causés par l'alcool. Si la pauvreté et la précarité dans les Outre-mer constituent un terreau propice, l'alcool accélère davantage les actes de violences notamment intrafamiliales. Il existe aussi une urgence de santé publique quant à l'alcoolisation fœtale chez les jeunes femmes.

Les exécutifs locaux Outre-mer ont pleinement conscience de cette priorité. À titre d'exemple, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie vient de voter au mois d'octobre 2018 une augmentation de 22 % de la taxe sur les alcools. À l'occasion de l'adoption du PLFSS 2019 le Gouvernement, a adopté la même démarche pour aligner dans le temps la

fiscalité du rhum sur celle des spiritueux appliquée dans l'Hexagone faisant peu de cas des impacts sur la filière économique.

Cette nouvelle mesure appelle toutefois, notre vigilance quant à la promesse de la ministre de la Santé de consacrer le produit fiscal généré à la lutte et à la prévention. Le groupe de l'Outre-mer formule le vœu que ces recettes soient également fléchées en direction du renforcement des moyens et de la formation des personnels de santé et qu'une partie soit dédiée aux structures de soins.

Le groupe de l'Outre-Mer a voté l'avis.